



CONFÉRENCE NATIONALE DES
URPS MÉDECINS LIBÉRAUX

**Des expérimentations régionales
au service de la transformation du
système de soins.**

.....

14 ACTIONS NÉES SUR LE TERRAIN ET DES
URPS ML À GÉNÉRALISER POUR AMÉLIORER
LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET LE
QUOTIDIEN DES MÉDECINS

Dispositif n°1

La gestion de crise coordonnée, avec le dispositif de Renfort sanitaire territorial (RST)



⇒ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Bourgogne-Franche-Comté

Autres régions où un dispositif analogue est déployé : Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France avec MedVigie et la Martinique

⇒ Objectif du dispositif

Anticiper et optimiser la réponse aux crises et situations sanitaires exceptionnelles par une réelle intégration des ressources notamment libérales.

⇒ Description du dispositif

Initiée en 2017 notamment au regard des retours d'expériences des attentats de Paris et de Nice, l'initiative « Renfort Sanitaire Territorial (RST) » s'appuie à la fois sur le résultat des constats de terrain réalisés au cours de la pandémie Covid-19, et sur une demande claire des médecins libéraux d'être davantage associés, en amont, à l'anticipation des crises, comme sur l'analyse des besoins concrets du terrain en cas de crise majeure et durable ou plus ponctuelle, d'être formés à leur participation aux plans et dispositifs de réponse aux crises sanitaires. Le dispositif existe en Hauts-de-France sous le label « MedVigie » qui permet à la fois une remontée de données (épidémiologiques, organisationnelles mais aussi enquêtes) et de descente d'informations liées à des événements sanitaires.

En Bourgogne-Franche-Comté, elle repose sur un triptyque :

- **la formation** : placé sous l'autorité scientifique de la Société Française de Médecine de Catastrophe et en lien avec les CHU référents et Centres départementaux d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU), un programme de formation appelé à être ouvert à tous les acteurs concernés vise à permettre l'intégration des professionnels formés dans les structures

impliquées ; renfort en service d'urgence, en service hospitalier; mise à disposition d'équipe et plateaux chirurgicaux, ... et le maintien d'une offre de soin « hors crise ».

- **le recensement** : de l'ensemble des ressources disponibles, mobilisables, selon leur profession, spécialité, niveau de formation.

- **la communication** : l'application LibORSAN - gratuite sur smartphone (Android et IOS) - permet déjà depuis 2020 de transmettre les éléments de doctrine, les évolutions des conduites à tenir; les informations sur la situation et a vu son usage validé par quelques 1300 abonnés obtenus dès les premières semaines de la pandémie : 1 247 médecins libéraux (978 médecins généralistes, 269 médecins spécialistes) dont 118 remplaçants et 48 retraités et 143 autres professions de santé (infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens). 167 alertes COVID ont été envoyées aux professionnels de santé libéraux inscrits.



Dispositif n°2

Accélérer le dépistage des cas de cancérologie cutanée avec OncoBreizh

⇒ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Bretagne
Autres régions où un dispositif analogue est déployé : Corse, Hauts-de-France, Centre Val-de-Loire

⇒ Objectif du dispositif

Favoriser l'accès au diagnostic et à une prise en charge plus rapides des patients présentant une lésion suspecte de la peau avec l'utilisation d'une application de téléexpertise.

⇒ Description du dispositif

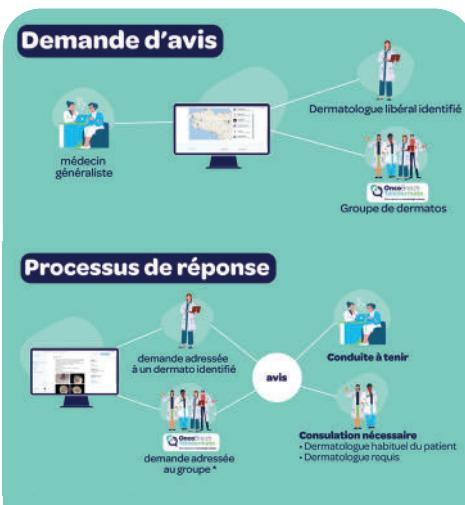
En Bretagne, le projet OncoBreizh a été lancé en sept 2021. À ce jour, il y a plus de 11000 télédé expertises réalisées via l'outil Omnidoc. Les avis sont rendus par une communauté de dermatologues, organisés par territoire, composée de 36 dermatologues libéraux bretons. Ils sont rémunérés à l'acte dans le cadre des tarifs en vigueur dans le droit commun.

Pour ce projet l'URPS Médecin Libéral Bretagne a alloué une enveloppe de 49 000€ de 2021 à 2024 pour ce projet. Une évaluation du projet en juillet 2022 a révélé une satisfaction entière du 1er recours pour l'accès facilité et rapide à un dermatologue pour un avis et une prise en charge si nécessaire. 40,3% des télédé expertises ont donné lieu à une consultation



en présentiel par le dermatologue requis. 101 tumeurs malignes ont été suspectées. Deux événements de sensibilisation à l'oncodermatologie auprès des MG bretons ont été réalisés. Pour les utilisateurs de la plateforme Omnidoc également, une prise en main de l'outil très facile pour les requérants et les requis.

Aujourd'hui, les dermatologues d'OncoBreizh se sont constitués en ESS et continuent le déploiement d'OncoBreizh à travers cette ESS.



Dispositif n°3

SNP et SAS : une organisation locale pour une meilleure prise en charge des patients

⇒ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Centre-Val de Loire

Autre région où un dispositif analogue est également déployé : PACA, Normandie

⇒ Objectif du dispositif

Créer une dynamique et des organisations pour faciliter la prise en charge des Soins Non-Programmés (SNP) et le déploiement des Services d'Accès aux Soins (SAS).

⇒ Description du dispositif

La région Centre-Val de Loire souffre d'une démographie médicale particulièrement faible avec un déficit chronique de médecins de toutes spécialités aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Pourtant elle est un exemple de territoire en décroissance qui a vu dans ses difficultés une opportunité de réinventer des dispositifs nationaux, pour les adapter, les rendre plus efficents et riches d'un « vécu ».

L'URPS ML CVL accompagne depuis 2016, la création et le déploiement des **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** coordonnant l'activité des professionnels de santé libéraux à l'échelle locale. La région CVL dispose d'un maillage territorial mature et quasi complet avec **98% de la population couverte par une CPTS**.

La création d'une **dynamique locale puis départementale** avec la création d'Inter-CPTS regroupant les structures d'un même département ainsi que **l'animation du réseau régional** ont permis d'organiser et de structurer la prise en charge des patients. **Aujourd'hui, 29 des 33 territoires de CPTS disposent d'une organisation propre de prise en charge des Soins Non-Programmés (SNP)**. Ainsi, chaque patient peut être prise en charge le jour même pour une pathologie aiguë qui n'engage pas son pronostic vital.

Ces organisations locales facilitent le déploiement des Services d'Accès aux Soins (SAS). Ces services départementaux de régulation médicale visent à

apporter au patient sans médecin traitant ou en cas d'indisponibilité de celui-ci, **une réponse à sa demande d'urgence non-vitale dans un délai de 48h**. Il complète en journée la filière des soins urgents relevant du SAMU et repose donc sur une coopération étroite entre la médecine hospitalière et la médecine de ville.

L'URPS-ML accompagne les 2 SAS en fonctionnement : le SAS 36 dans l'Indre et le SAS 37 en Indre-et-Loire et le déploiement des 4 autres SAS de la région. En 2023, **près de 40000 appels ont été traités par les SAS 36 et 37. Seulement 20% ont abouti à une consultation médicale**, les autres situations ayant été résolues par un conseil médical ou une prescription. Cela démontre l'importance d'une organisation locale et régionale, **soutenu par un financement public**, pour :

- Garantir une meilleure orientation et prise en charge des patients
- Limiter le renoncement aux soins
- Optimiser les ressources et libérer du temps médical
- Désengorger les services d'urgence



Dispositif n°4

Faciliter le repérage, la prise en soins et l'orientation des femmes victimes de violences

⇒ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Hauts-de-France

Autre région où un dispositif analogue est déployé : PACA, Normandie

⇒ Objectif du dispositif

Faciliter le repérage, la prise en soins et l'orientation des victimes de violences

⇒ Description du dispositif

La sensibilisation des professionnels de santé est indispensable pour améliorer l'implication effective des acteurs dans la lutte contre les violences au sein du couple. Elle figure parmi les orientations des trois premiers plans de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est une priorité du nouveau plan de mobilisation et de lutte contre les violences.

Le rôle des professionnels de santé est déterminant pour aider les victimes de violences. C'est dans ce contexte que les Hauts-de-France organisent, depuis 2022 :

I. Une sensibilisation sur la thématique via les attachés d'information, équivalent de délégués médicaux qui ne délivrent que des messages de santé publique, salariés de l'URPS ML Hauts-de-France, qui rencontrent sur leur lieu d'exercice les professions gravitant autour de la femme enceinte (la grossesse étant une période à risque d'amplification des violences) : médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, sage-femmes et masseurs-kinésithérapeutes réalisant de la rééducation périnéale ou

abdominale. 70 à 80% des professionnels de santé acceptent de recevoir la visite des attachés d'information.

2. Des soirées d'approfondissement territorialisées, notamment pour les professionnels de santé libéraux des 10 URPS des Hauts-de-France (Biologistes, Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-podologues, Pharmaciens et Sages-femmes). Les ressources du territoire sont présentes à ces sensibilisations afin de se faire connaître auprès des professionnels de santé. La Compagnie de Théâtre «La Belle Histoire» intervient pour introduire ce sujet complexe. 6 soirées ont déjà eu lieu réunissant 191 professionnels de santé libéraux (territoires de Senlis, Compiègne, Dunkerque, Cambrai, Saint Omer et Douai).

Financement : CPOM ARS notamment et action portée pour l'Union des URPS.



Dispositif n°5

Le Médicibus au service de la démographie médicale

④ Régions

L'exemple avec l'URML Normandie

④ Objectif du dispositif

Faciliter l'accès aux soins et améliorer la prise en charge des soins non-programmés dans des zones dépourvues de médecin, et pour les patients sans médecin traitant.

④ Description du dispositif

Le Médicibus est un cabinet médical mobile, lancé en 2020 par l'URML Normandie, qui se déplace tout au long de la semaine dans plusieurs communes du territoire de la CPTS Orne-Est qui porte ce projet. À bord, du lundi au vendredi, un médecin généraliste et deux assistantes médicales prennent en charge des patients ayant besoin d'une consultation médicale dans la journée, dont le médecin habituel est indisponible ou sans médecin traitant.

Au total une douzaine de médecins généralistes (le plus souvent des jeunes retraités) se relaient chaque jour de la semaine pour assurer les 1 1000 consultations par an.

L'objectif est donc de faciliter l'accès aux soins et améliorer la prise en charge des soins non-programmés dans l'Orne-Est, où près de 20% des assurés sociaux sont sans médecin traitant.

Le Médicibus est réservé aux patients sans médecin traitant ou dont le médecin habituel n'est pas disponible.

Ce sont les professionnels de santé de la CPTS (infirmiers, pharmaciens, cabinet médical, SAS, ...) qui sollicitent une demande de consultation pour un patient auprès de la cellule de coordination des soins non-programmés (CCSNP) chargée de réguler et de qualifier les appels. Récemment la CPTS Orne-Est a mis en place une ligne téléphonique directe réservée aux patients puis redirige les demandes vers la CCSNP, qui après analyse des demandes de consultation fixe les rendez-vous dans le Médicibus.

D'autres projets de Médicibus sont en cours dans la région du fait de cette expérimentation réussie.



Dispositif n°6

Soutenir les médecins libéraux en souffrance

→ Régions

L'exemple avec l'URPS ML PACA

Autres régions où un dispositif analogue est déployé : Hauts-de-France, Normandie

→ Objectif du dispositif

Prendre en charge la souffrance des médecins en exercice

→ Les objectifs du dispositif

En prévention primaire de l'épuisement professionnel par des actions de sensibilisation sur le terrain et la formation de guetteurs veilleurs® : savoir repérer, aborder et orienter un soignant en souffrance. Un guetteur veilleur® est un professionnel de santé (ou un aidant ou toute personne côtoyant régulièrement des professionnels de santé) sensibilisé pour lui-même et pour ses confrères au repérage des symptômes de l'épuisement professionnel et aux solutions existantes.

En prévention tertiaire, une réponse à toute demande d'aide en orientant le soignant vers les structures ressources. Med'aide partenaire de MOTS, du programme M de Pasteur Mutualité, de SPS, de Guérir en mer; d'ASRA, des commissions d'entraides des Ordres, des fonds d'actions sociales des caisses de retraite

→ Description du dispositif

Med'aide ML : un dispositif de soutien pour les médecins, créé en 2016, une pair aideance à l'initiative d'élus sensibilisés aux difficultés de l'Entreprise Médicale Libérale et du médecin lui-même.

Med'aide s'appuie également sur une hotline sociale : Synaxial : accompagnement par des assistantes sociales pour toutes difficultés privées ou professionnelles de soignants libéraux.

Depuis 2016, Med'aide ML a accompagné environ 1000 médecins.

Entre 2023 et 2024, Med'Aide a sensibilisé une trentaine de CPTS en PACA et environ 1500 guetteurs veilleurs® au dispositif et aux solutions

existantes. Le dispositif Med'aide est reconnu comme original et opérationnel par l'ARS PACA depuis 2019, et, avec son soutien financier, il a été étendu aux 60 000 soignants libéraux de PACA, Med'aide inter URPS, 10 URPS unies pour prendre soin de ceux qui soignent.

Les moyens alloués au dispositif :

- Des élus volontaires (issus des 10 URPS partenaires).
- 2 coordonnatrices titulaires du DIU Soigner les soignants.
- 1 secrétaire.
- 1 webmaster pour la gestion du site :
<https://medaide.urps-ml-paca.org/interurps>

Dispositif n°7

Développer la prévention en médecine libérale - MedPREV

⇒ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Nouvelle Aquitaine

Autres régions où le dispositif est déployé : Hauts-de-France, Martinique

⇒ Objectif du dispositif

Faciliter le rôle de prévention des médecins et accompagner pas à pas le patient dans son parcours de prévention ; Faciliter l'organisation de la prévention en 1er recours et en 2nd recours.

⇒ Description du dispositif

MedPREV - <https://medprev.org/> - est une combinaison entre un outil numérique et un accompagnement par le médecin seul ou avec d'autres professionnels, qui facilite la mise en place d'actions de prévention pour les patients, tout en ayant des modalités compatibles avec la durée d'une consultation.

MedPrev est centré sur la prévention de comportements et habitudes de vie ayant une influence sur la santé et construit dans une approche motivationnelle.

Il donne la possibilité au médecin de déléguer le débriefing (l'analyse) des questionnaires remplis par le patient à un professionnel de santé de son choix, ainsi que le suivi si nécessaire.

Il s'agit donc d'un outil de coordination avec les professionnels mobilisés à ses côtés pour une traçabilité des actions réalisées, qui peut être une aide dans le cadre notamment des Bilans Prévention aux 4 âges-clés de la vie.

Concrètement comment ça fonctionne :

- Des questionnaires à remplir par le patient, à son rythme en dehors des consultations (sur une appli en ligne) ;
- Une synthèse automatique des réponses du patient incluant le degré de motivation et la capacité de changement perçue vous aidant à prioriser les sujets à aborder ;
- Des ressources à partager avec le patient ainsi qu'un annuaire pour aider à l'orienter ;
- Des objectifs et actions définies avec le patient, tracées dans son dossier et dans l'espace personnel du patient
- Un espace personnel accessible par le patient à tout moment pour suivre son parcours, s'informer, etc.



MedPREV[®]



Dispositif n°8

Découvrir la richesse de la médecine libérale - stages de découverte de la médecine libérale pour les étudiants

⌚ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Pays de la Loire

Autres régions où un dispositif analogue est déployé : Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté

⌚ Objectif du dispositif

Favoriser et faciliter la découverte de la pratique libérale et les vocations

⌚ Description du dispositif

Les mini-stages Découverte de la médecine libérale sont une initiative de l'URML Pays de la Loire qui a ensuite essaimé dans de nombreuses régions et qui vise à favoriser la découverte de la médecine libérale auprès des futurs médecins, étudiants de la 2ème à la 6ème année. Il s'agit d'une action visant à sensibiliser les étudiants à la pratique de la médecine en secteur libéral.

Cette dernière est digitalisée depuis mai 2021 : une interface dédiée a été développée pour améliorer le dispositif et permettre aux jeunes de trouver un stage en deux clics.

Ces stages sont des stages d'observation, sur le temps libre de l'étudiant et sur le volontariat des médecins accueillant, de deux jours consécutifs

ou non, à choisir avec le professionnel. Un contact très précoce et répété du terrain permet une meilleure connaissance de la réalité de l'exercice médical, et rééquilibre une formation très hospitalière.

De très nombreux confrères ont déjà participé au dispositif :

En Pays de la Loire le projet est actif depuis janvier 2021, les chiffres pour 2023 sont :
650 stages réalisés ;
300 étudiants inscrits ;
385 médecins volontaires de 25 spécialités différentes



Dispositif n°9

Accompagner des exercices coordonnés portés par les médecins libéraux

⇒ Régions

L'exemple avec l'URPS ML PACA

Autres régions où un dispositif analogue est déployé : Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Normandie

⇒ Objectif du dispositif

Accompagner les professionnels de santé dans les exercices coordonnés (ESP, MSP, CPTS, ESS)

⇒ Description du dispositif

Depuis 2019, l'URPS ML PACA est labellisée structure d'appui pour l'accompagnement de structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP et ESS)

Cet accompagnement repose notamment sur la sensibilisation des professionnels de santé à travers de rencontres et ateliers thématiques autour de projets de CPTS et à destination des coordonnateurs et des leaders de MSP et de CPTS.

En 2019, en partenariat avec l'ARS PACA, a été créé un club CPTS - lieu d'échange et de partage d'expériences entre les CPTS. Le club CPTS est accessible à toute CPTS quel que soit son degré de maturité. Un club des médecins leaders a été organisé en 2021 et 2022 à destination des MSP et des CPTS avec des interventions et ateliers sur les enjeux de l'exercice coordonné, les financements des structures, sur le partage de réalisations des CPTS, sur l'information sur le déploiement des Services d'Accès aux Soins. Un guide de l'exercice coordonné, en partenariat avec les 9 URPS de PACA a notamment été élaboré.

Cette action repose aussi sur des accompagnements individuels des projets d'ESP/ MSP ou CPTS, qui consistent à accompagner

l'équipe depuis l'intention du projet jusqu'à la contractualisation ACI. Ceci inclut la participation des chargés de mission URPS au dialogue de gestion. L'accompagnement se poursuit dans l'année post contractualisation et comprend un volet de soutien à la recherche de financements tiers (hors ACI, soit formalisation des subventions régionales, ou auprès du Fonds de Modernisation et d'Investissement en Santé). Une cellule de veille d'appels à projets a été créée au sein de l'URPS pour relayer les appels à projets issus de fondations, institutions, collectivités auxquels les CPTS, MSP, ESP peuvent répondre.

En outre en 2022, l'ARS a labellisé l'URPS ML comme structure accompagnante des ESS et des ESP. Un Groupe de travail a été créé afin d'impliquer et sensibiliser les spécialistes libéraux à leur rôle dans la nouvelle organisation du système de santé et de réfléchir sur les grands enjeux (second recours, relations ville-hôpital, accès aux spécialistes...etc) et de permettre l'émergence d'ESS. Deux ESS ont été accompagnées en 2022 et 2023 et validées par l'ARS (Rhumatologie et Neurologie). À l'heure actuelle 98 % du territoire PACA est maillé par des CPTS (74 dont 59 accompagnées par l'URPS ML PACA).

Dispositif n°10

Laboratoire participatif de recherche en santé

④ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Auvergne-Rhône-Alpes

④ Objectif du dispositif

Créer une communauté de médecins libéraux et chercheurs pour une recherche adaptée aux pratiques quotidiennes de la médecine de ville.

④ Description du dispositif

Face à une recherche médicale aujourd'hui peu adaptée aux pratiques et problématiques de la médecine de ville, l'URPS Médecins Libéraux AuRA lance ce dispositif innovant pour :

- Rapprocher médecins libéraux et chercheurs en santé en mutualisant les savoirs ;
- Augmenter la représentativité des populations à l'étude ;
- Aider les inclusions de patients et médecins dans les recherches ;
- Partager les problématiques et intérêts des médecins libéraux et de leurs patients, en construisant avec les chercheurs des études de terrain ;
- Ouvrir plus largement la connaissance scientifique.

Les médecins libéraux peuvent s'investir de 3 manières :

- Aider à l'orientation de patients dans des recherches préalablement présentées et validées par le Comité scientifique ;
- Proposer des idées de recherche et/ou aider

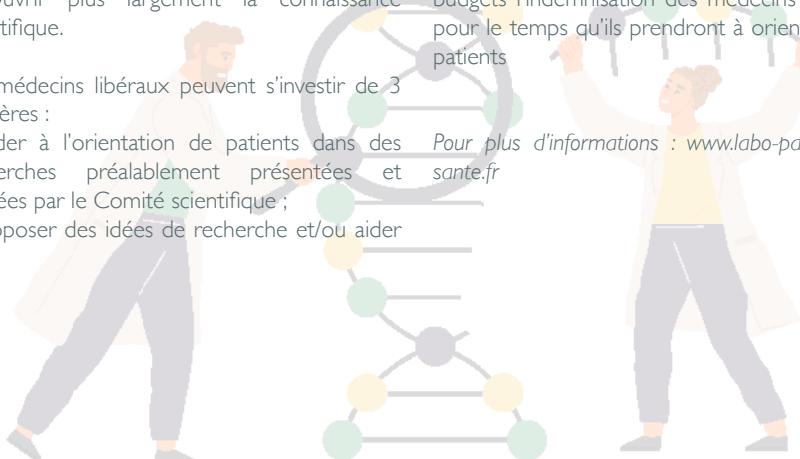
à la structuration de recherches participatives ;

- Intégrer le Comité scientifique du Laboratoire participatif

Rôle du Laboratoire participatif dans les recherches :

- Mettre en lien médecins libéraux et chercheurs en santé
- Coordonner et suivre le montage des projets d'études
- S'assurer de l'aspect participatif des études à travers le Comité scientifique
- Indemniser les médecins libéraux lors des réunions de travail et s'assurer que les projets de recherches intègrent/intègreront dans leurs budgets l'indemnisation des médecins libéraux pour le temps qu'ils prendront à orienter leurs patients

Pour plus d'informations : www.labo-participatif-sante.fr



Dispositif n°11

Favoriser l'éducation à et par la santé, et mettre la santé des jeunes au cœur des priorités de prévention avec l'initiative « Ta santé, t'as capté ! »

⇒ Régions

L'exemple avec l'URML Martinique

⇒ Objectif du dispositif

Assurer l'égalité des chances en milieu scolaire en verrouillant un socle pour étudier (une bonne vue, audition et hygiène bucco-dentaire) afin de promouvoir et valider les comportements favorables à la santé, identifier les besoins de soins et orienter vers le professionnel de santé adéquat.

⇒ Description du dispositif

Ces actions de prévention s'articulent autour de différents axes :

- Des consultations médicales – Prévention / dépistage : assurer les consultations obligatoires des étudiants de 1^{ère} année, contrôler des éléments cliniques de survenance de maladies chroniques et orienter les étudiants, en cas de nécessité, vers le professionnel pour une prise en charge adaptée
- Des permanences de prévention et de promotion de la santé dans les établissements pour assurer un relais, une permanence et orienter les étudiants vers le professionnel pour une prise en charge adaptée
- L'accès aux droits : informer l'étudiant de ses droits à la santé, favoriser son accès aux droits et l'inciter à l'utilisation des téléservices de l'Assurance Maladie
- L'organisation de dépistages, via la campagne et l'action baptisée « Ta santé, ta priorité, t'as capté » qui propose aux jeunes d'effectuer des dépistages de l'acuité visuelle, de l'audition, des troubles musculosquelettiques et de l'hygiène bucco-dentaire, et incite aux comportements favorables à la santé, identifie les besoins de soins et oriente vers le professionnel de santé idoine.

Sur cette seule action, 217 dépistages de l'acuité visuelle, 108 dépistages auditifs, 214 dépistages de l'hygiène bucco-dentaire, 215 bilans de santé avec un médecin généraliste réalisés, 64 consultations avec un psychologue, 83 dépistages des troubles musculosquelettiques assurées par 2 masseurs kinésithérapeutes ont été réalisés en 2023 en Martinique. Au total, ce sont près de 200 étudiants qui ont bénéficié de cette action réalisée au dernier trimestre 2023. Cette action est menée en collaboration avec le SUMPSS, la CGSS, la CPTS Madinin et l'ARS Martinique.

L'idée consiste, à terme au sein des établissements universitaires et des lycées qui accueillent des formations post-bac :

- De pérenniser les actions de sensibilisation et de dépistage
- De mettre en place un Service Santé Etudiants dédié et pérenne
- De proposer ce dispositif à la généralisation en métropole



Dispositif n°12

Mise en place d'une association (MELIGUA – MEdecins Libéraux de la GUadeloupe) pour coordonner la télé-expertise sur le territoire de la Guadeloupe; premier projet : télé expertise en rythmologie

④ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Guadeloupe

④ Objectif du dispositif

Faciliter l'accès à la télé expertise en cardiologie par le médecin généraliste

④ Description du dispositif

Suite à constat de terrain mettant en évidence les difficultés d'accès par les patients à un cardiologue dans un territoire comme la Guadeloupe, avec une population particulièrement touchée par les problématiques métaboliques et cardiovasculaires, les médecins généralistes du collège généraliste de l'URPS Médecins libéraux ont travaillé sur un dispositif permettant à un médecin d'avoir recours à un avis spécialisé par un cardiologue rythmologue lorsqu'il a un doute sur un tracé ECG réalisé à son cabinet.

En effet, en 2017, à peu près 57% des médecins généralistes avaient un ECG dans leur cabinet, mais seule une partie de ces médecins l'utilisaient vraiment, craignant de mal interpréter les tracés.

Les prérequis:

- Réalisation d'une formation de lecture et d'interprétation des tracés ECG pour les médecins requérant, encadrée par des rythmologues de la Guadeloupe

- Inscription des médecins généralistes à l'association MELIGUA (déclarative, via mail avec vérification de l'identité du confrère par les membres du bureau de l'association). Les médecins se voient une fois inscrits dans le dispositif, adresser un appareil ECG connecté permettant l'enregistrement et l'adressage des

tracés, lorsqu'ils n'ont pas encore de matériel le permettant. Les appareils ont été financés initialement par l'ARS et mis à disposition par le GRADeS.

- Positionnement de médecins cardiologues en tant qu'experts, sur la base du volontariat

L'association a contractualisé avec un outil dédié et paie un abonnement uniquement aux médecins experts (abonnement de 20€ mensuels/ cardiologue) qui peuvent y accéder sans frais.

Les médecins requérants règlent à l'association 5€/mois et par médecin.

Ceux-ci ont par ailleurs, pu bénéficier de matériel mis à disposition, suite à convention avec le GRADES comprenant un ECG connecté, les consommables à changer étant à leur charge.

Suite à la mise en place de ce dispositif, plus de 60 médecins sur les 330 généralistes que compte la Guadeloupe ont pu bénéficier de la formation.

5 cardiologues rythmologues ont accepté d'être experts pour Meligua.

Le dispositif permet non seulement de donner une réponse par un spécialiste, en moins d'une

semaine voire même dans les 48 heures dans la plupart des cas, suite à réalisation d'un ECG évalué comme étant «douteux», mais aussi, il permet un adressage plus rapide en filière cardiologique si nécessaire; il a été constaté que, grâce aux échanges permis par la plateforme OmniDoc, les médecins généralistes estiment qu'ils tendent à s'améliorer en lecture et interprétation des ECG.

Pour les cardiologues, la plus-value résulte dans le fait que les confrères requérant sont de plus en plus «fins» dans leurs adressages éventuels et ils améliorent la fluidité du parcours de soin des patients nécessitant une prise en charge semie-urgente, puisque cette télé-expertise n'est réalisée qu'avec des experts présents sur le territoire et en mesure de prendre le relais le cas échéant.

Les ECG interprétés comme urgents d'emblée par le médecin généraliste, sont directement réadressés dans la filière AMU bien entendu.

A moyen terme, MELIGUA a pour ambition de développer d'autres filières de télé expertise mettant en lien les acteurs du territoire sur d'autres problématiques pointées par les acteurs de terrain.



Dispositif n°13

Faciliter l'échange entre professionnels de santé - ANNUMEDIC

④ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Grand Est
 Région où le dispositif est déployé : la Nouvelle-Aquitaine
 Autres régions où un dispositif analogue est déployé : Les Pays de la Loire.

④ Objectif du dispositif

- Faciliter la recherche de professionnels de santé par ces derniers (outil professionnel, non ouvert aux patients)
- Afficher les outils de coordination utilisés par ces derniers
- Faciliter l'échange d'expertise, notamment via des dispositifs de téléexpertise

④ Description du dispositif

ANNUMEDIC (<https://www.annumedic.fr/>) reprend l'intégralité des professionnels de santé (libéraux et salariés) présents dans l'Annuaire Santé.

- Sa mise à jour est quotidienne.
- Accessible aux seuls professionnels de santé disposant d'une CPS (et notamment, via Pro Santé Connect)



ANNUMEDIC offre deux services :

- Une interface efficace pour les professionnels de santé
- La possibilité pour chaque professionnel de compléter sa propre fiche en y ajoutant des informations relatives à ses spécificités professionnelles et ses outils de communication (numéro de portable, mail personnel...)

④ Concrètement, ANNUMEDIC propose :

- Une application développée par l'URPSML Grand Est, disponible aux formats Web et smartphone.
- Un accès à plus de 500 000 fiches de professionnels de santé titulaires d'un numéro RPPS ou ADELI, répertoriés par l'Annuaire Santé.
- Un affichage de leurs qualifications, diplômes, compétences, statuts professionnels et adresses d'exercice présents et validés par l'Annuaire Santé.
- Les fiches ANNUMEDIC comprennent outre l'ensemble des données officielles, des

informations complémentaires (à la discréption des professionnels eux-mêmes) sur leurs spécificités d'exercice. La recherche peut-être également effectuée grâce à la rubrique « savoir-faire ». On peut ainsi accéder aux différents diplômes et compétences des professionnels concernés.

-L'affichage des ressources utilisées par les professionnels pour faciliter les contacts : téléphone portable, mail personnel, adresse Mssanté, outils de télé expertise, outils de coordination...



Dispositif n°14

Favoriser la sécurité des professionnels de santé via la mise en place d'un Atlas des agressions des médecins

⇒ Régions

L'exemple avec l'URPS ML Guyane

Autre région où un dispositif analogue est déployé : la Martinique

⇒ Objectif du dispositif

Permettre aux différents acteurs du territoire de mesurer la réalité de l'insécurité des médecins libéraux Guyanais et de nous accompagner dans la mise en place de solutions de protections et d'accompagnement de notre communauté afin de mieux prendre en charge nos concitoyens

⇒ Description du dispositif

23 cas de violences ont été déclarés en 2023 à l'encontre de médecins en Guyane. Afin de compléter les dispositifs existants, et de les étendre notamment aux personnels administratifs qui peuvent également être des cibles, la Guyane a mis en place une série d'actions dédiées ainsi qu'un Atlas des agressions, permettant de les caractériser donc de mieux y répondre.

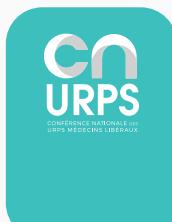
Parmi ces actions, figurent notamment :

- Accompagnement des médecins à la déclaration des agressions via un questionnaire créé par l'URPS mais également auprès des autorités compétentes, soutien psychologique
- Une campagne de sensibilisation affichée dans les salles d'attente des cabinets

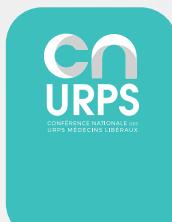
- Une caravane qui se déplace sur site pour sensibiliser, échanger et prévenir
- Distribution gratuite d'un dispositif d'alerte dit « bouton panique » Monshérif à l'ensemble des médecins du territoire
- Création d'un groupe de travail inter-URPS / ARS de Guyane centré sur la sécurisation des professionnels de santé libéraux
- Réunion semestrielle avec la Préfecture : comité de suivi du protocole relatif à la sécurité des professionnels de santé
- Mise en place d'ateliers d'initiation self-défense à destination des médecins et des personnels administratifs



Notes



Notes





CN URPS

CONFÉRENCE NATIONALE DES
URPS MÉDECINS LIBÉRAUX

Conférence Nationale
des Unions Régionales des Professionnels
de Santé Médecins Libéraux
37, rue des Mathurins 75008 PARIS
contact@cn-urps-ml.org

www.cn-urps-ml.org